

L'Assurance maladie est le principal financeur de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) : en 2021, elle prend en charge 79,8% de la CSBM. Avec une participation représentant de 12,9% de la CSBM, les organismes complémentaires constituent le second financeur. Le reste à charge des ménages s'élève à 7,0% de la CSBM. La part financée par les ménages augmente en 2021, après avoir baissé en 2020 du fait de la crise sanitaire ; depuis 2011, elle a diminué de 1,8 point.

La prise en charge par les financeurs publics augmente en 2021

La Sécurité sociale est l'acteur majeur du financement de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) avec 79,8% de la dépense prise en charge en 2021 (*tableau 1*). Les organismes complémentaires (OC) prennent en charge 12,9% de la dépense en 2021, l'État¹ 0,4% et les ménages 7,0% (*graphique 1*).

La crise sanitaire a induit une modification de la structure de financement de la CSBM entre les différents acteurs : en 2020, la part financée par l'Assurance maladie augmente de 1,7 point, les nouvelles mesures du Ségur de la santé et les mesures de soutien à l'activité ayant été financées intégralement par l'Assurance maladie².

En 2021, les mesures de soutien ont été limitées. En outre, pour les cliniques privées, les revalorisations salariales, financées de manière transitoire en 2020 par les administrations publiques, ont été compensées par une hausse des tarifs en 2021, incluant une composante de ticket modérateur financée par les OC et les ménages. Ainsi, la part financée par l'Assurance maladie et l'État diminue de 1,0 point entre 2020 et 2021. Elle reste néanmoins à un niveau supérieur à celle atteinte en 2019.

En 2021, la part financée par les organismes complémentaires (OC) progresse de 0,6 point par rapport à 2020. Cette hausse traduit un « retour à la normale » de l'activité des soins en ville financée par les OC, mais également l'effet de la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du 100% santé qui contribue à accroître la participation des organismes complémentaires sur les postes concernés. La part prise en charge

par les OC progresse de 14 points pour les audioprothèses, de 5 points pour les prothèses dentaires et de 0,3 point pour l'optique.

Enfin, la part des ménages dans le financement de la CSBM progresse de 0,4 point en 2021, de 6,6% à 7,0%. Elle augmente en particulier pour les soins hospitaliers (+0,6 point par rapport à 2020) et les médicaments (+0,9 point) mais elle baisse sensiblement sur les biens médicaux (-2,9 points).

Sur plus longue période, l'évolution de la structure de financement de la CSBM est liée à des facteurs plus structurels, tels que le vieillissement de la population qui entraîne une progression des effectifs de personnes en affection de longue durée (ALD) ou la déformation progressive de la consommation vers les soins les mieux remboursés. Elle est également affectée par les différentes mesures législatives portant sur l'Assurance maladie (mesures d'économie, remboursement de nouveaux actes, etc.). Au total, les effets favorables à une moindre participation financière des ménages tendent à l'emporter.

Entre 2011 et 2019, la participation des ménages baisse en moyenne de 0,2 point par an. À l'inverse, la part des dépenses prises en charge par la Sécurité sociale augmente de 0,2 point par an en moyenne. Celle des OC évolue peu. Cette baisse de la participation des ménages s'est atténuée entre 2019 et 2021 (-0,1 point en moyenne par an). La baisse du RAC liée à la mise en place des mesures 100% santé est en partie compensée par de nouveaux facteurs jouant à la hausse du RAC (achats de masques par les ménages, déremboursement de l'homéopathie).

¹ Les dépenses de l'État recouvrent les prestations versées aux invalides de guerre et aux personnes en situation irrégulière : soins d'urgence, aide médicale de l'État (AME). En 2021, la gestion du fonds de la complémentaire santé solidaire (CSS) est intégrée au sein de la Sécurité sociale.

² L'Assurance maladie a également financé l'essentiel des nouvelles dépenses liées à la lutte contre l'épidémie. Ces dépenses ne sont pas incluses dans la CSBM mais dans l'agrégat plus large, la dépense courante de santé (DCSi) [*fiche 23*].

Tableau 1 Évolution de la structure du financement des grands postes de la CSBM entre 2011 et 2021

En %

	2011	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ensemble de la CSBM							
Sécurité sociale	76,3	77,6	77,8	77,8	77,9	79,6	79,8
État	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,6	0,4
Organismes complémentaires	13,6	13,3	13,1	13,4	13,5	12,2	12,9
Ménages	8,8	7,7	7,7	7,3	7,2	6,6	7,0
Soins hospitaliers							
Sécurité sociale	91,5	91,7	91,8	91,7	91,8	93,1	93,3
État	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	0,6
Organismes complémentaires	5,2	5,1	5,0	5,2	5,1	4,5	4,3
Ménages	2,1	2,0	1,9	1,9	1,8	1,1	1,8
Soins de ville¹							
Sécurité sociale	63,4	65,0	65,0	65,5	65,7	67,8	67,9
État	1,6	1,9	1,9	2,0	2,1	2,3	0,2
Organismes complémentaires	21,8	21,1	21,0	21,4	21,2	20,3	21,8
Ménages	13,2	12,0	12,2	11,1	11,0	9,6	10,1
Médicaments							
Sécurité sociale	68,3	71,4	72,1	71,8	72,6	73,6	75,0
État	1,3	1,5	1,4	1,4	1,5	1,6	0,3
Organismes complémentaires	15,9	13,5	13,1	13,2	13,1	12,4	11,4
Ménages	14,5	13,6	13,4	13,6	12,8	12,4	13,3
Biens médicaux²							
Sécurité sociale	40,7	43,9	44,7	44,7	44,3	43,9	44,4
État	0,8	1,1	1,1	1,1	1,1	1,5	0,2
Organismes complémentaires	35,4	38,8	37,8	38,5	38,5	34,4	38,1
Ménages	23,1	16,2	16,4	15,8	16,1	20,1	17,3
Transports sanitaires							
Sécurité sociale	92,7	92,9	92,9	92,9	92,9	93,0	93,5
État	0,9	1,0	0,9	0,9	1,0	1,1	0,4
Organismes complémentaires	4,6	3,7	3,5	3,6	3,9	3,3	3,0
Ménages	1,8	2,5	2,7	2,6	2,3	2,6	3,0

1. Soins de ville au sens de la CSBM : hors honoraires en cliniques privées, hors biens médicaux et transports sanitaires.

2. Y compris optique.

Lecture > En 2021, la Sécurité sociale finance 79,8 % de l'ensemble de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM). Sur le seul champ des soins hospitaliers, la Sécurité sociale finance 93,3 % des dépenses.

Source > DREES, comptes de la santé.

Une forte hausse des financements publics dans le secteur hospitalier et les soins de ville

Les dépenses du secteur hospitalier se caractérisent par une prise en charge très élevée par la Sécurité sociale (93,3 % en 2021). En parallèle, le reste à charge des ménages représente 1,8 % des dépenses de ce poste en 2021, une proportion très inférieure au reste à charge moyen des autres postes de la CSBM.

Sur le champ des soins de ville, la part des organismes complémentaires s'accroît de 1,5 point entre 2020 et 2021 principalement du fait de la hausse du financement des soins dentaires (*fiche 8*).

Le reste à charge des ménages représente 10,1 % des soins de ville, en baisse quasi continue depuis 2011, sous l'effet notamment de la modération des dépassements d'honoraires.

La part de la Sécurité sociale dans le financement des médicaments a augmenté depuis

2011 (+0,7 point en moyenne par an) en raison notamment de l'accroissement du remboursement des médicaments innovants.

Symétriquement, la part des médicaments pris en charge par les OC a diminué de 0,5 point en moyenne par an entre 2011 et 2021.

La contribution des OC au financement est la plus importante sur le poste des biens médicaux (38,1 % de la dépense en 2021). En particulier, les OC prennent en charge 71,2 % des dépenses d'optique médicale et 37,1 % des dépenses d'audioprothèses (*fiche 15*).

Enfin, sur le poste des transports sanitaires, la Sécurité sociale prend en charge la part la plus importante des dépenses, à hauteur de 93,5 % en 2021, compte tenu du nombre important de patients en ALD ayant recours à ces services. La part du financement prise en charge par les OC et les ménages sur ce poste y est donc très faible et similaire (3,0 %).

Une répartition de la dépense par type de soins très contrastée d'un financeur à l'autre

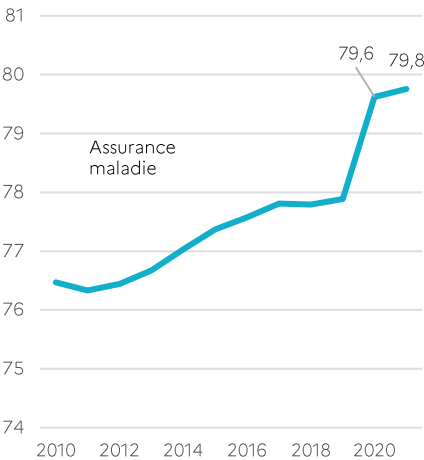
La décomposition du financement par poste diffère selon les acteurs du système de santé. Les soins hospitaliers constituent le premier poste de dépense pour la Sécurité sociale, avec 56 % de sa dépense totale en 2021 (*graphique 2*). Pour les OC, les biens médicaux et les dentistes constituent près de la moitié des dépenses. Plus précisément, à eux seuls, les trois postes concernés par la réforme du 100 % santé (optique, prothèses dentaires et audioprothèses) représentent environ un peu plus d'un tiers des dépenses prises en charge par les OC.

Enfin, les médicaments représentent 26 % du reste à charge des ménages, contre moins de 14 % pour les autres financeurs. ■

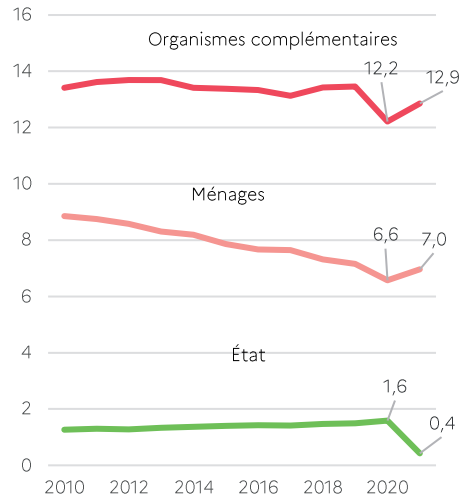
Graphique 1 Évolution du financement de la CSBM entre 2010 et 2021

En %

a. De l'Assurance maladie



b. Des autres financeurs



Lecture > En 2021, le financement de la CSBM est pris en charge à 79,8 % par l'Assurance maladie et à 7,0 % par les ménages.

Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 2 Structure de la dépense des financeurs de la CSBM en 2021

En %



Lecture > En 2021, 56% des dépenses de Sécurité sociale sur le champ de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) concernent des soins hospitaliers.

Source > DREES, comptes de la santé.